

**CORPORATION DE LA VILLE DE HAWKESBURY**

**Règlement N° 25-2018**

**Un règlement pour entériner la Politique sur les règles et modalités sur  
l'utilisation des ressources municipales  
pendant une année d'élection**

---

**ATTENDU** qu'en vertu de la *Loi de 1996 sur les élections municipales*, les fonds publics ne doivent pas être utilisés pour des buts reliés aux élections, y compris la promotion ou l'opposition de la candidature d'une personne quelconque;

**ET ATTENDU** que le conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury désire établir les règles et modalités pour l'utilisation des ressources municipales pendant une année d'élection.

**PAR CONSÉQUENT**, le conseil de la Corporation de la ville de Hawkesbury décrète ce qui suit :

1. **QUE** la politique C-P-2018-01, étant la Politique qui établit les règles et modalités sur l'utilisation des ressources municipales pendant une année d'élection, ci-jointe et faisant partie de ce règlement, soit adoptée.
2. **QUE** ce règlement entre en vigueur à la date de son adoption.

**LU EN PREMIÈRE, DEUXIÈME, ET ADOPTÉ EN TROISIÈME LECTURE  
CE 30<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2018.**

---

**Jeanne Charlebois, Mairesse**

---

**Christine Groulx, Greffière**

**La version anglaise de ce règlement prévaut quant à son interprétation.**